



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N°2024-139 : CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1°,

Considérant la nécessité de créer 12 emplois d'agents recenseurs pour réaliser le recensement de la population qui se déroulera à Clamecy du 16 janvier au 15 février 2025,

Considérant que les agents recenseurs devront préalablement suivre deux sessions de formation et effectuer la tournée de reconnaissance de leur district,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer 12 emplois d'agents recenseurs contractuels à temps complet 35/35^{ème} pour la durée des opérations de recensement, soit du 3 janvier 2024 au 15 février 2024,
- **DÉCIDE** de fixer leur rémunération sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif,
- **DÉCIDE** d'attribuer aux agents utilisant leur véhicule, un montant forfaitaire de 100 € pour les frais de déplacement.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire